

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 16
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 11 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Onze du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Cinq du mois de Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; HUILLET Paule

Étaient absents : Mme CUILHE Sandrine

Mme DUBARRY Béatrice

Excusés :

Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice

Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule

M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean

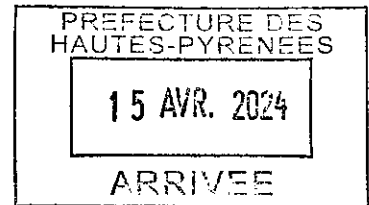
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 7 Mars 2024 étant approuvé.



Délibération N° D23/2024

Code 3-3

Révision des tarifs des locations de salles

Exposé des motifs :

Mme HUILLET rappelle qu'un travail de mise à jour des tarifs de locations de salles avait été initié en 2023, puis que le kiosque a été totalement rénové début 2024. En conséquence, elle présente les tarifs proposés pour les locations de salles municipales et propose de les adopter.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-22,

Vu les crédits inscrits au Budget,

Considérant que les frais de fonctionnement des salles ont nettement augmenté,

Considérant donc qu'il convient de mettre à jour les tarifs de location des salles,

Oùï l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

Les tarifs de location ponctuelle des salles communales sont révisés tels que présentés dans le tableau en annexe 1 à la présente.

Article 2 :

Les tarifs de location régulière des salles communales sont révisés tels que présentés dans le tableau en annexe 2 à la présente.

Article 3 :

Les tarifs susvisés entrent en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

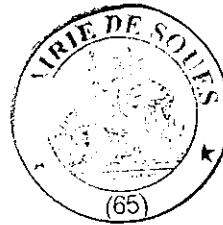
Article 5 :

Sous l'autorité du Directeur Général des Services, le régisseur est chargé de l'application de la présente délibération.

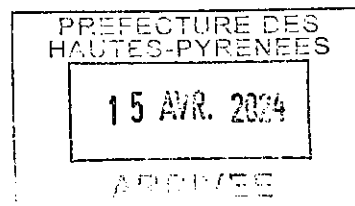
Article 6 :

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,
Roger LESCOUTE



ANNEXE 1 : TARIFS DE LOCATION PONCTUELLE DES SALLES COMMUNALES

SALLES	ASSOCIATION SOUESOISES		PARTICULIERS SOUESOIS		ASSOCIATIONS EXTERIEURES		PARTICULIERS EXTERIEURS		Nettoyage ou de réparation (le cas échéant)
	CAUTION	TARIFS	CAUTION	TARIFS	CAUTION	TARIFS	CAUTION	TARIFS	
Salle polyvalente	800 €	Gratuité : manifestations par an	800 €	500 €	800 €	100 € jour	Pas de location		Sur devis de réparation par une entreprise choisie par la Commune
Salle 4	300 €	Gratuité	300 €	200 €	300 €	250 €	Pas de location		
Salle 4 – Obsèques d'une personne inhumée à Soues	Sans objet		300 €	Gratuité	Sans objet		300 €	Gratuité	
Salle 4 – Actions de formation non-lucrative	300 €	Gratuité	300 €	Gratuité	300 €	Gratuité	300 €	Gratuité	
Salle 4 – Actions à but lucratif	Sans objet		300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
Kiosque	400 €	Gratuité	400 €	300 €	400 €	Gratuité	400 €	400 €	
Kiosque – Actions de formation non-lucrative	400 €		400 €	80 €	400 €	80 €	400 €	80 €	
Kiosque Actions à but lucratif	Sans objet		400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, compte tenu de la publication le
Et de la transmission en préfecture le

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

ANNEXE 2 : TARIFS DE LOCATIONS REGULIERE DES SALLES COMMUNALES

SALLES	ASSOCIATIONS SOUESCOISES		Associations sportives et culturelles extérieures et entreprises		Comités d'Entreprise		Tarifs de nettoyage ou de réparation (le cas échéant)
	CAUTION	TARIFS	CAUTION	TARIFS	CAUTION	TARIFS	
Salle polyvalente	800 €	Gratuité	800 €	300 € / an	800 €	300€ /an	Sur devis de réparation par une entreprise choisie par la Commune
Cave du Lac	300 €		300 €	8€ / heure ou 300 € pour 1 créneau horaire pendant 36 semaine	300 €	70€ / utilisation	
Kiosque	400 €		400 €	8€ / heure ou 300 € pour 1 créneau horaire pendant 36 semaine	400 €	70€ / utilisation	
ESPACE JEAN JAURES	300 €		300 €	8€ / heure ou 300 € pour 1 créneau horaire pendant 36 semaine	300 €	70€ / utilisation	